

Réservé au Club	
Nom	
Prénom	
Licence le	

# A.S.S.S

## CLUB DE LA MER

N° FFESSM : 08 34 0003



### SAISON 2024/2025

Site du Club

[clubdelamer.org](http://clubdelamer.org)

Téléphone

07 77 31 26 84

06 11 76 15 60

Email

[clubdelamer34@yahoo.fr](mailto:clubdelamer34@yahoo.fr)

**Toutes les rubriques de ce document sont à compléter**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE**

## Informations personnelles

Première Adhésion

Renouvellement · N° Licence :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de Naissance \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Email  
(MAJUSCULES) \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

### Niveau du plongeur :

Débutant

P1

P2

P3

P4

P5

E1

E2

E3

E4

BEES

Personne à prévenir en cas d'accident : \_\_\_\_\_

## Demande d'adhésion :

Je soussigné

demande mon adhésion au Club de la Mer et m'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de plongée subaquatique et de pêche sous-marine ainsi que les statuts et règlements de la FFESSM, de l'association et à participer bénévolement à la vie associative du club.

Nom Prénom :

Signature

## Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné

agissant en qualité de

autorise mon fils/ma fille

à pratiquer la plongée subaquatique

en scaphandre autonome au sein du Club de la mer.

Lieu et date :

Signature

## A joindre :

Un **certificat médical de moins d'un an de "non contre indication à la plongée"**.

En conserver une copie avec votre passeport de plongée.

## Tarifs 2024 / 2025

Licence	<input type="checkbox"/> Adulte 48,00€	<input type="checkbox"/> - de 16 ans 30,00€
Cotisation au club	<input type="checkbox"/> Annuelle 208.50 €	<input type="checkbox"/> C.E. Carsat
<input type="checkbox"/> Famille (À compter du 3e inscrit) 158.50€		
Assurance Individuelle Complémentaire		
<input type="checkbox"/> Loisir 1 · 23.50€	<input type="checkbox"/> Loisir 2 · 28€	<input type="checkbox"/> Loisir 3 · 48,00€
<input type="checkbox"/> Loisir Top (1, 2 et 3) · Demander les tarifs et garanties		
Forfait plongeur non adhérent	<input type="checkbox"/> 90€ + Assurance au choix	
Forfait adhérent non plongeur	<input type="checkbox"/> 90€	
<b>Forfait spécial stage Niveau 2</b>	<input type="checkbox"/> 640 €	<input type="checkbox"/> RIFA · 60€
<b>Comprend</b> : Licence fédérale, Assurance Loisir 1, Adhésion au club, 10 plongées en mer.		
<b>Forfait spécial Niveau 1</b>	<input type="checkbox"/> Adulte 330€	<input type="checkbox"/> - de 16 ans 300€
<b>Comprend</b> : Licence fédérale, Assurance Loisir 1, Adhésion au club, Carnet de plongée, Passeport de plongée, Carte CMAS, Cours Théoriques, Formation en piscine, 6 plongées en mer (à effectuer avant le 30 juin), équipement complet (sauf masque et palmes) et l'encadrement.		

<b>MONTANT À RÉGLER</b>	€
-------------------------	---

- Les plongées sont à régler à l'unité ou au travers de cartes de plongées (Voir tarifs).
- Pour un règlement en plusieurs fois, **UNIQUEMENT par CHEQUE**, établir au maximum 3 chèques couvrants la somme totale en indiquant au verso les dates de retrait souhaitées.
- Aucune adhésion ou plongée ne sera remboursée après règlement

### L'adhésion au club ouvre droit :

- à l'accès à la piscine dans le cadre des formations et entraînements
- au prêt gratuit de matériel (bouteilles, ceintures, détendeurs, gilets et combinaisons) uniquement dans le cadre de l'activité du club
- à un tarif préférentiel sur les plongées
- à l'encadrement en piscine et lors des sorties en mer (plongées explorations et techniques)
- aux formations dispensées par le club

- aux diverses activités proposées par le club

## Précisions sur les assurances et le certificat médical

### Responsabilité civile comprise avec la licence

Obligatoire, elle couvre les dommages causés à autrui dont le titulaire de l'assurance en responsabilité civile est reconnu responsable. Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient de cette garantie dans le cadre du contrat de groupe souscrit par la fédération.

ATTENTION : cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels s'il n'y a pas de tiers responsable.

### Couverture individuelle complémentaire accident

- Dans le cas d'accident lié à la plongée et sans tiers responsables, **la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement**, sauf si elle est en mesure de justifier d'un contrat d'assurance individuelle accident **en cours de validité et intégrant l'activité de "Plongée sous-marine"**.
- De **très nombreux contrats** d'assurance individuelle **ne couvrent pas cette activité**. Il est de votre intérêt de souscrire à l'assurance que nous proposons à l'inscription en même temps que la prise de la licence.
- Dans le cas où votre assurance individuelle accident couvrirait l'activité "Plongée en scaphandre autonome", il est fortement conseillé de **bien vérifier le montant de vos garanties** et de les comparer avec celles de l'assurance proposée par la FFESSM.
- Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'assurance complémentaire proposée, **joignez à votre demande d'adhésion** la photocopie de votre **assurance personnelle** mentionnant la couverture de l'activité "Plongée sous-marine".

### Certificat médical

Un modèle de certificat médical ainsi qu'une liste de médecins fédéraux est disponible sur le [site de la FFESSM](#)

Un certificat est exigible **tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres). Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- Pratique Handisub
- Reprise de l'activité après accident de plongée